

**PLAN D'ACTION
2017-2021**

COMITÉ LOCAL DE
DÉVELOPPEMENT
DE LA
MUNICIPALITÉ DE AUDET

JUIN 2017

Document préparé par le comité local de développement :

France Larochelle
Manon Dubreuil
Katy Lacroix
André Béliveau
Martin Breton
Denis Bouchard

En collaboration avec :

Marlène Bachand, agente de développement rural de la MRC du Granit

Pour toutes informations concernant ce document, s'adresser à :

Comité local de développement
Municipalité de Audet
266, rue Principale
Audet, Québec
G0Y 1A0
Tél. : 819-583-1596
Télec. : 819-583-5938
Courriel : munaudet@axion.ca

Table des matières

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| MISE EN CONTEXTE | 4 |
| 1. PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ | 5 |
| 1.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE..... | 5 |
| 1.2 EMPLOI ET ÉCONOMIE..... | 5 |
| 1.3 DÉMOGRAPHIE..... | 6 |
| 1.5 LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES..... | 7 |
| 2. LES OPPORTUNITÉS, RESTRICTIONS ET ENJEUX | 9 |
| 2.1 LES OPPORTUNITÉS | 9 |
| 2.2 LES RESTRICTIONS | 9 |
| 2.3 LES ENJEUX | 9 |
| 3. LE BILAN DU PLAN 2013-2016 | 10 |
| 5. L'IDENTIFICATION DES OBJECTIFS RETENUS ET DES ACTIONS | 14 |
| 6. CONCLUSION | 15 |

Mise en contexte

En 2017, le comité de développement local d'Audet, a souhaité mettre à jour le plan de développement qui s'est terminé en 2016. Plusieurs démarches avaient été faites en 2012, notamment la démarche du tableau de bord, une stratégie de consultation axée sur deux rencontres de citoyens pour établir le portrait qualitatif et quantitatif de la communauté. La connaissance fine de la collectivité qui s'en est dégagée a permis de travailler efficacement à l'épanouissement des citoyens de la municipalité et d'identifier les grandes orientations d'actions qui ont guidé le comité de développement dans l'élaboration du plan de développement 2013-2016. Complémentaires à cette démarche, les données de la consultation faite auprès des jeunes de la municipalité en 2011 ont été prises en considération dans l'établissement des actions à prioriser.

Après plusieurs rencontres et démarches de consultation, le comité local de développement a présenté le plan de développement pour 2013-2016. En mars 2017, un bilan a été réalisé afin d'orienter les décisions quant aux projets à mettre en œuvre au cours des 4 prochaines années. Compte tenu que 2017 est une année d'élection municipale, le comité a donc souhaiter faire quelques recommandations pour la poursuite du développement de la Municipalité d'Audet, tout en laissant une latitude plus large au futur conseil et comité de développement. Quelques projets et axes d'intervention sont donc proposés, ce qui permettra éventuellement de compléter un plan d'actions au cours des prochaines années.

1. Portrait de la municipalité

1.1 Occupation du territoire

La Municipalité de Audet est située dans les confins du sud-est de la province, en Estrie. Elle occupe un territoire d'environ 134 km². Localisée entre la frontière américaine (l'état du Maine) au sud-est et la rivière Chaudière au nord-ouest, Audet est bornée du côté nord-est par la municipalité de St-Ludger et au sud-ouest par la municipalité de Frontenac.

Le village offre un panorama unique sur la région environnante. Il s'agit de l'une des plus hautes localités du Québec. Une contrée faite de rivières et de montagnes avec une altitude de 325 mètres au plus bas niveau et le plus haut point d'observation situé à plus de 725 mètres. Le centre du village perché sur un haut plateau domine les environs à 535 mètres. La municipalité est dotée de trois (3) monts soit le mont Dostie (653 mètres), le mont Round Top (± 700 mètres) et la montagne du Porc-épic (± 725 mètres). Trois rivières majeures parcourent la localité soit : la Kokombis, la Samson et la Chaudière. En plus du tourisme saisonnier attiré par la pêche, la chasse et la motoneige, les Audettois tirent leur subsistance de la forêt, de l'agriculture et l'acériculture.

La situation géographique d'Audet permet à la municipalité d'offrir un milieu de vie de qualité et une tranquillité inestimable et bienfaisante dans la promotion et le développement d'une vie familiale paisible et communautaire. Par contre, le zonage agricole et forestier limite à certains égards le plein développement résidentiel. L'article 59 autorise toutefois la construction en zone agricole sur 57 terrains, comprenant les îlots déstructurés.

1.2 Emploi et économie

La route des Sommets, l'une des plus récentes routes touristiques du Québec, relie les monts du sud-est de la province. Quinze municipalités, incluant Audet, jalonnent ce parcours de 157 km et accueillent les visiteurs dans leur décor respectif. D'ailleurs, à l'entrée de la municipalité (via la route 204 en provenance de Lac-Mégantic), on retrouve dans le parc une affiche décrivant les attraits et les services de la municipalité.

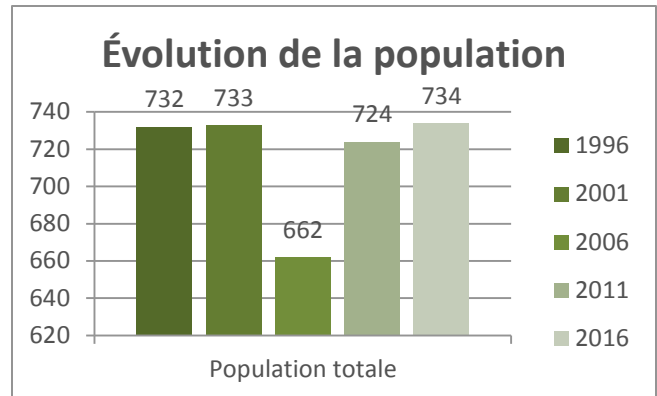
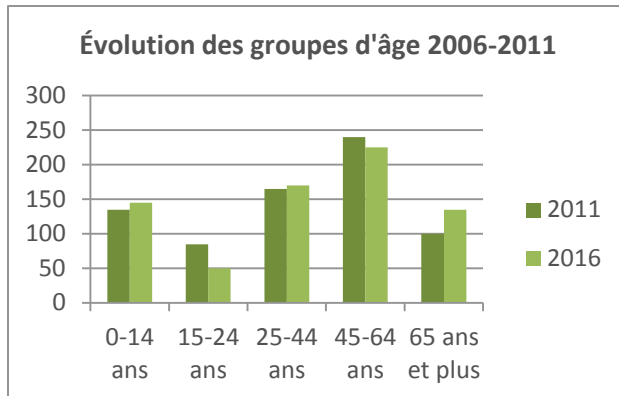
Les activités économiques se partagent entre les domaines forestier, agricole et acéricole. Près de 60 % du territoire est zoné agricole, soit 8035 hectares, dont 1058 hectares en érablière. En 2009, la municipalité comptait 85 exploitations agricoles au total.

Outre ces domaines d'activités, les emplois occupés dans la municipalité touchent les services spécialisés : garage automobile, quincaillerie, excavation, coffrage, caisse populaire Desjardins, entrepreneurs en construction, municipalité et garderies. La population active se chiffre à

62,5 %. Le secteur primaire occupe 29 % des emplois, tandis que les secteurs secondaire et tertiaire occupent respectivement 33 % et 38 %.

1.3 Démographie

La Municipalité d'Audet est située au sud-est de la province, en Estrie. Elle occupe un territoire d'environ 134 km². En 2016, on recense pour la municipalité d'Audet 5.4 habitants au kilomètre carré. Cette densité de population est un peu moins élevée que celle de la MRC du Granit qui est de 7.8 habitants/km².



En 2006, l'âge médian était de 40,5 comparativement à 43,4 pour l'ensemble de la MRC du Granit. En 2011, il est de 42 ans, comparativement à 47 ans pour l'ensemble de la MRC. L'augmentation du nombre de naissance permet de conserver une population relativement jeune.

La municipalité d'Audet était en perte démographique depuis 2001. La population a subi une baisse de 15 % depuis 10 ans. Le recensement de 2016 indique toutefois une nette augmentation de la population pour la période de 2006 à 2016. La municipalité d'Audet compte environ 734 habitants en 2016, ce qui ramène la population au même niveau qu'en 1996.

1.5 Les infrastructures et les services

Sur le territoire d'Audet, les infrastructures et services suivants sont disponibles :

Services municipaux :

- ✦ Bulletin municipal
- ✦ École primaire avec possibilité de location du gymnase
- ✦ Organisation des Terrains de Jeux durant l'été
- ✦ Parc-école, modules de jeux et terrain de soccer
- ✦ Patinoire bétonnée et panier de basketball
- ✦ Jeu de pétanque éclairé
- ✦ Salles communautaires (2)
- ✦ Service d'incendie
- ✦ Terrain de jeu avec modules 0-5 ans et 5-12 ans
- ✦ Services d'égout et d'aqueduc
- ✦ Sentier pédestre (en été) et de raquettes (en hiver)
- ✦ Croques-livres (2)

Organismes sociaux :

- ✦ Cercle des fermières
- ✦ Chevaliers de Colomb
- ✦ Club de l'âge d'or
- ✦ Comité de développement
- ✦ Comité de l'OTJ (loisirs)
- ✦ Club de soccer d'Audet
- ✦ Comité Festival d'Audet

Programmes municipaux :

- ✦ Entente avec la Ville de Lac-Mégantic pour l'accès au Centre sportif Mégantic et au complexe Baie-des-Sables
- ✦ Programme composteur domestique - remboursement de 50 % à l'achat d'un composteur domestique jusqu'à concurrence de 55 \$
- ✦ Programme couche de coton - remboursement de 50 % à l'achat de couches de coton jusqu'à concurrence de 100 \$
- ✦ Remboursement de 50 % des frais de la bibliothèque de Lac-Mégantic
- ✦ Certificat Iso-Famille

Entreprises et commerces :

- ✦ Caisse populaire
- ✦ Dépanneur avec station d'essence/bureau de poste/SAQ
- ✦ Entrepreneur général en construction
- ✦ Entreprises d'excavation, de coffrage et de béton estampé
- ✦ Entretien et production d'équipement en acériculture
- ✦ Fournisseur informatique et réparation
- ✦ Garage pour vente et entretien de voitures
- ✦ Gite et Massothérapie
- ✦ Producteurs agricoles
- ✦ Producteurs et transformateurs acéricoles
- ✦ Quincaillerie

- ✦ Ramoneur
- ✦ Services de garde en milieu familial
- ✦ Bonheur facile (savons et produits artisanaux)

2. Les opportunités, restrictions et enjeux

2.1 Les opportunités

- ✦ L'Article 59 autorise la construction en zone agricole sur 57 terrains, comprenant les ilots déstructurés
- ✦ Augmentation de la population
- ✦ Entente pour l'accès au Centre Sportif Mégantic et au Complexe Baie-des-Sables
- ✦ Environnement naturel
- ✦ Infrastructures municipales en place pour de nouvelles constructions pour ce qui est du service d'aqueduc et d'égouts. Services de traitement des eaux mis à niveau en 2010
- ✦ Localisation géographique (entre Lac-Mégantic et Saint-Georges)
- ✦ Proportion importante de jeunes familles dans la population
- ✦ Qualité de vie
- ✦ Relations de voisinage sont bonnes
- ✦ Route des Sommets
- ✦ Sentiment de sécurité
- ✦ Services de proximité (école, dépanneur, quincaillerie, Caisse populaire, etc.)
- ✦ Taux de taxation raisonnable
- ✦ Terrain de jeux moderne et sécuritaire
- ✦ Tranquillité
- ✦ Transport collectif deux jours par semaine

2.2 Les restrictions

- ✦ Accès internet limité dans certains secteurs
- ✦ Accès limité au réseau cellulaire
- ✦ Activités économiques limitées
- ✦ Essoufflement des leaders
- ✦ Nécessité d'une voiture pour les déplacements
- ✦ Sentiment d'appartenance et implication citoyenne limitée
- ✦ Services de proximité précaires
- ✦ Services limités

2.3 Les enjeux

- ✦ Accueil des nouveaux citoyens
- ✦ Communication entre la population et les élus
- ✦ Développement de la zone résidentielle urbaine
- ✦ Implication/participation aux activités
- ✦ Maintien des services de proximité, dont le dépanneur et le service de garde
- ✦ Maintien des taxes foncières à un niveau convenable pour les citoyens
- ✦ Maintien et développement de la population
- ✦ Sentiment d'appartenance de la population
- ✦ Site internet à améliorer

3. Le bilan du plan 2013-2016

| PROJETS | ÉTATS DE REALISATION | COMMENTAIRES |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Volet 1 : Intégration, implication et épanouissement des individus | | |
| 1.1 Favoriser l'implication et l'épanouissement des jeunes dans la communauté | | |
| 1.1.1 Création et soutien d'un comité de jeunes de 12-17 ans | Non réalisé | Difficile à réaliser pour le moment. A réévaluer. |
| 1.1.2 Favoriser les activités des jeunes de 0-5 ans | En continu | Ex. Heure du conte et bricolage |
| 1.1.3 Favoriser l'accès à la bibliothèque en établissant un partenariat avec l'école primaire pour améliorer l'accessibilité de la bibliothèque aux citoyens d'Audet | Non réalisé | Des croques-livres seront installés en 2017 afin de donner accès à la lecture à l'ensemble de la population |
| 1.1.4 Maintenir l'entente d'accessibilité au gymnase de l'école | En continu | |
| 1.1.5 Maintenir et développer les cours sportifs (ex. : soccer) | Réalisé | Ligue de soccer Audet la nuit (course) |
| 1.1.6 Développer l'offre de cours d'initiation à la musique (cours de guitare, piano, etc.) | Non réalisé | Annonce dans le journal pour des cours de piano |
| 1.2 Favoriser l'implication et l'épanouissement des aînés dans la communauté | | |
| 1.2.1 Ajouter des modules de jeux au terrain de l'OTJ - Phase II | Réalisé | Panier de basket et terrain de pétanque |
| 1.2.2 Organiser la tenue de cours d'informatique | Réalisé | Avec la table de concertation des personnes aînées du Granit |
| 1.3 Favoriser l'implication et l'épanouissement des citoyens de la communauté | | |

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 1.3.1 Élaborer une procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants | Non réalisé | A reporter au prochain plan d'action |
| 1.3.2 Analyser la possibilité d'avoir un point de service à Audet pour les services de santé du CSSS et faire avancer le dossier | Non réalisé | Le besoin n'a pas été confirmé après analyse |
| Volet 2 : Maintien et développement du loisir | | |
| 2.1 Maintenir et diversifier l'offre de l'OTJ | | |
| 2.1.1 Construire une patinoire bétonnée | Réalisé | |
| 2.1.2 Nivelier le terrain | Réalisé | |
| 2.2 Engager une personne-ressource pour les loisirs (organisation et animation) | Non réalisé | |
| 2.3 Organiser des événements rassembleurs | | |
| 2.3.1 Organiser un événement annuel rassembleur | Réalisé | Un vent de folie durant la Semaine de l'intergénération et activité en juin |
| 2.3.2 Organiser une visite d'une entreprise locale pour les familles (ferme, entreprise d'acériculture, etc.) | En continu | Ex. Portes ouvertes UPA |
| 2.3.3 Organiser un mini-marché local | Réalisé | En 2013, en même temps qu'un brunch de la Fabrique |
| 2.3.4 Organiser une vente de garage collective | Non réalisé | |

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------|
| 2.4 Continuer de soutenir les activités déjà existantes telles que le tournoi hockey bottine, le Festival Western et la Fête des voisins | | |
| 2.4.1 Promouvoir des événements gratuitement par le biais du site internet de la municipalité et le journal municipal | En continu | |
| 2.4.2 Continuer et si possible augmenter le financement de ces activités | En continu | |
| Volet 3 : Conserver les services actuels, les améliorer et en ajouter d'autres | | |
| 3.1 Maintenir et valoriser les programmes offerts à la municipalité | | |
| 3.1.1 Maintenir et valoriser le programme de compostage | Réalisé | Le bac brun sera offert dès le printemps 2017 |
| 3.1.2 Maintenir et valoriser le programme des couches en coton | Réalisé | A continuer |
| 3.1.2 Maintenir et valoriser le programme change-d'air | Réalisé | Terminé |
| 3.2 Aménager un sentier de randonnée pédestre | | |
| 3.2.1 Évaluer la possibilité d'aménager un sentier de randonnée pédestre (ex. : mont Porc-Épic, mont Dostie) | Réalisé | |

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>3.2.2 Mise en œuvre de l'aménagement du sentier de randonnée pédestre</p> | <p>Réalisé</p> | <p>Un parcours de 8 km a été aménagé en 2016, en plus d'une halte près du parc de l'OTJ. Afin de compléter le sentier, il faudrait faire l'aménagement d'une phase 2 jusqu'au mont Dostie</p> |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

5. L'identification des objectifs retenus et des actions

Suite au bilan du plan de développement précédent, dont la plupart des projets ont été réalisés, le comité de développement souhaite se positionner sur certaines orientations et projets à mettre en œuvre afin de conserver le potentiel attractif de la communauté notamment pour les familles. Le comité recommande notamment de continuer les actions déjà en cours et d'entretenir les installations déjà en place. En plus, voici une liste, non exhaustive, de quelques éléments à évaluer pour améliorer la qualité de vie des citoyens de notre communauté.

LOISIRS ET CULTURE

Organiser des périodes de lecture à l'école avec la communauté
Animer les croques-livres et favoriser leur utilisation
Engager une personne ressource en loisirs
Évaluer la possibilité d'aménager un terrain de soccer
Encourager le projet de serre à l'école
Réaliser la phase 2 du sentier pédestre « les mots d'enfants » jusqu'au Mont Dostie

PARTICIPATION CITOYENNE

Encourager et valoriser l'implication bénévole, notamment pour le service d'animation estivale (ex. Soirée reconnaissance, Souper, 5 à 7, événements et activités)

ACCUEIL DES NOUVEAUX-ARRIVANTS

Élaborer une procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, notamment un document et une activité d'accueil qui pourrait être jumelée avec un événement existant (ex. brunch des Chevaliers)

6. Conclusion

Le comité local de développement d'Audet souhaite profondément que les actions identifiées permettent de satisfaire les attentes fixées et de combler les besoins de l'ensemble de la communauté. Conscient que la liste des actions retenues n'est pas exhaustive, le comité de développement demeure réceptif à d'autres actions ayant pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Il faut également noter que certaines actions non retenues, mais qui étaient ressorties dans les consultations, seront potentiellement ajoutées au plan d'action lors des mises à jour annuelles.

Le comité souhaite remercier les participants de la consultation publique pour leur apport dans le processus de rédaction du plan local de développement de la Municipalité de Audet, ainsi que le conseil municipal pour son soutien.